

# DROIT & PROCÉDURE

## Rapport moral 2018

Mes chers Confrères, mes chers Amis,

Déjà un an,

Il y a tout juste un an que vous avez fait le choix de me porter à la tête de notre chère association.

L'héritage est précieux, j'ai eu l'occasion de le rappeler au dîner annuel du Polo de Paris et les anciens présidents m'avaient prévenue. Il y a beaucoup de travail.

C'est vrai !

Si je dois qualifier cette première année, je dirais qu'elle a été bouillonnante, d'idées, de projets et l'actualité ne me démentira pas sur le fait que le travail sera également au rendez-vous en 2019 avec la parution des décrets de procédure.

En 2018, nous avons reçu de très nombreuses sollicitations, et je dirais même de plus en plus nombreuses et je salue en cela le travail de mes prédécesseurs, qui ont fait de cette association, une véritable institution.

Mais avant, et je commence par la fin, je voudrais dire MERCI, merci à ceux qui m'aident et m'entourent chaque mois au sein de ce conseil d'administration et sur lequel je peux compter :

Je commence par les anciens présidents qui sont des épaules solides et bienveillantes :

Xavier NORMAND-BODARD

Daniel PAQUET

Antoine GENTY

Jean-Louis BIGOT

Vincent DRAGO

Stéphane LATASTE

Julie COUTURIER

Emmanuel JULLIEN

Je cite également tous les membres de ce conseil qui chacun à leur manière contribuent au niveau d'excellence de cette association et me donnent aussi toute leur amitié et leur appui :

Maurice BENCIMON  
Valence BORGIA  
Michèle BRAULT  
Delphine CHESNEAU-MOUKARZEL  
Hubert FLICHY  
Jean-Yves GARAUD  
Jean-Pierre GRANDJEAN  
Laurence KIFFER  
Antoine KIRRY  
Roberte H. MARTIN  
Olivier SAUMON

Et les remerciements ne seraient pas complets si je ne citais, celle sans qui rien ne serait possible Véronique JEANDE, secrétaire générale de notre association, qui m'apporte un indéfectible soutien.

---

Retour sur un an de travail.

Qu'avons-nous fait en 2018 ?

Quels sont les projets pour 2019 ?

Quels sont les axes de réflexion et d'influence pour 2019 ?

---

## I / 2018

Tout d'abord, quelques mots purement statistiques avant d'aborder le travail de fond par approche thématique.

C'est ce que j'appelle la partie « des chiffres et des lettres » de mon rapport moral.

- **Nombre de membres** : notre association a atteint 500 membres, c'était le vœu de Julie COUTURIER. Nous ont rejoint en 2018, 26 membres parmi lesquels figurent non seulement des avocats mais également des magistrats et des universitaires :
  - o Parmi les magistrats,
    - o Monsieur Bruno PIREYRE, Président de chambre à la Cour de cassation

- Madame Fabienne SCHALLER, conseiller à la Cour d'Appel de Paris en charge de la chambre internationale de la Cour d'Appel de Paris.
  - Parmi les professeurs de Droit, Monsieur Thomas CLAY, professeur au Panthéon-Sorbonne.
  - Parmi les avocats aux conseils, Monsieur Nicolas BOULEZ et Monsieur Laurent GOLDMAN.
  - Parmi les avocats à la Cour et je ne peux les citer tous, je mentionne Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON, qui est également MCO en charge des questions de procédure civile,
  - Une mention particulière et c'est le hasard pour notre 500<sup>ème</sup> membre qui n'est autre qu'Hélène COUSTE, lauréate du prix Droit et Procédure 2018, qui nous a rejoint avec le projet de développer au sein de l'association une veine jeune avocats.
- Droit et Procédure en 2018, c'est aussi **10 conseils d'administration** au cours desquels ont été décidées collectivement les interventions et les participations de notre association.
  - **2018, ce sont 11 évènements qui se sont succédé et que nous avons préparés**, soit environ 1 tous les deux mois : invitation à des colloques, tables rondes, réunions de travail, ateliers : j'illustrerai plus tard les travaux auxquels notre association a participé.
    - Avec une mention particulière pour **un rendez-vous** annuel qui s'inscrit dans le temps désormais : les ateliers de la procédure civile qui ont lieu en juin de chaque année et font figure de la grande messe de la procédure civile.
  - **2018, c'est aussi 1 contribution aux chantiers de la justice et 1 rapport de 67 pages** intitulé « Contributions de Droit et Procédure aux chantiers de la justice » remis au Bâtonnier de Paris et au Président du Conseil National des Barreaux, après une consultation de notre conseil scientifique.
  - **1 ouvrage** de référence dans la collection **Réflexe** Procédure Civile qui en partenariat avec les éditions Lextenso s'est vendu à plus de **800 exemplaires**.

- **Nouveau site internet avec de nouveaux moyens de paiement : notamment le paiement en ligne des cotisations et la commande de nos cahiers.**
- **2018, c'est encore, 1 audition à l'assemblée nationale** par un groupe parlementaire dans le cadre de la loi de programmation de la justice.
- C'est enfin une gestion quotidienne qui représente l'échange cette année de **1.200 mails** entre le Président, les membres du conseil d'administration, la maison du barreau, la Cour d'Appel de Paris, la Cour de cassation.

Mais si je dois porter l'activité de Droit et Procédure à votre connaissance de manière plus classique dans le cadre de ce premier rapport moral, je dirais que je suis fière à plusieurs titres.

### **1. Les collaborations et invitations de magistrats et en particulier, les sollicitations de la Cour d'Appel de Paris en la personne de Madame Chantal ARENS**

En 2018, nous avons deux illustrations de cette collaboration et de la confiance des magistrats, dont nous sommes fiers :

- La première : Invitation à participer le 15 mars 2018 à un colloque sur « les regards croisés juge judiciaire, juge administratif » au cours duquel Droit et Procédure a été représentée par **Jean-Pierre GRANDJEAN**, où il a été question de l'importance de l'oralité dans les procès civil et administratif, question sur laquelle notre association a une position très arrêtée puisqu'elle préconise à la fois l'extension de la procédure écrite mais davantage d'oralité à l'audience.

Les travaux de ce colloque ont donné lieu à publication au Journal Spécial des Sociétés du 21 avril 2018 (contribution Jean-Pierre GRANDJEAN).

Ce colloque a fait forte impression et a conduit la Cour d'Appel de Paris à nous faire une seconde proposition :

- La seconde : Invitation à participer à deux groupes de travail qui se sont réunis déjà deux fois en 2018 et des dates sont prévues en 2019 pour poursuivre ce travail de réflexion conjointe :
  - l'un consacré à la réforme de première Instance animé par Madame AGOSTINI, Président du TGI de MELUN (dont le pilotage est assuré par

**Jean-Pierre GRANDJEAN et Antoine KIRRY** et auquel a également collaboré **Jean-Yves GARAUD**),

- l'autre à la réforme de l'appel animé par Madame ROY-ZENATI, Première présidente de chambre à la CA de PARIS (confiée à notre ancien président **Emmanuel JULLIEN et Maurice BENCIMON**).
  
- la troisième, c'est la demande d'un président de chambre de la Cour d'Appel d'Orléans d'obtenir de Droit et Procédure des formations sur la procédure participative : J'ai choisi de confier cette mission à Hélène POIVEY-LECLERCQ.

## **2. Les demandes d'intervention de l'Université**

**a/ Au-delà** de la collaboration menée depuis des années entre Droit et Procédure et Madame le Professeur AMRANI-MEKKI, et qui s'illustre sur deux points :

- les ateliers de procédure civile
- l'ouvrage Réflexe
- et il y aura une troisième illustration l'an prochain avec les 50 ans de Droit et Procédure

**b/ une nouvelle collaboration entre l'Université et Droit et Procédure** est née cette année à l'initiative de Monsieur le Professeur Xavier LAGARDE, professeur au Panthéon-Sorbonne et Madame le professeur Cécile CHAINAIS, professeur au Panthéon Assas qui, pour leur premier séminaire de droit processuel, le 6 février 2018 intitulé « Réformer la justice civile » ont souhaité la présence de Droit et Procédure aux côtés d'éminents spécialistes de procédure civile.

J'ai personnellement assuré la représentation de notre association à ce séminaire processuel et la réflexion de notre association a été formalisée par la contribution scientifique de notre ancien président Emmanuel JULLIEN.

Le séminaire Droit processuel du 6 février 2018 auquel Droit et Procédure a participé a donné lieu à un numéro spécial du JCP ed. G du 26 mars 2018.

**c/ Troisième illustration des liens de Droit et Procédure avec l'Université**, l'invitation faite par l'Université de Caen, en la personne de Madame le Professeur Corinne BLERY au séminaire processuel intitulé les rencontres caennaises qui ont eu lieu cette année le 16 mars 2018 et ont été consacrées à la « **procédure civile 2.0** » et auquel est à nouveau intervenu Emmanuel JULLIEN précisément à une table ronde sur l'exécution provisoire.

### **3. Les colloques et la formation permanente : 10 interventions**

Depuis toujours, Droit et Procédure collabore à l'œuvre de formation professionnelle des avocats du barreau de Paris et s'illustre par la qualité de ses formations.

À ce titre, elle a été associée et a collaboré aux évènements suivants qui se sont jalonnés tout au long de l'année :

- **6 février** : premier séminaire processuel organisé par le Panthéon Assas et le Panthéon-Sorbonne sur le thème de la réforme de la procédure civile
- **15 mars** : colloque organisé par la Cour d'Appel de Paris sur les regards croisés juge judiciaire/juge administratif
- **16 mars** : rencontres Caennaises de procédure civile
- **13 juin** : Les ateliers de la procédure civile

**Je m'arrête sur les ateliers de procédure civile car ils sont l'illustration de ce que sait faire notre association.**

Les premiers Ateliers de la procédure civile ont vu le jour en 2017 sous la présidence de mon prédécesseur Emmanuel JULLIEN.

Nés d'un partenariat entre la première présidence de la Cour d'Appel de Paris, les éditions Lextenso (Gazette du Palais) et l'Université de Paris-Ouest en la personne de Madame le Professeur Soraya AMRANI-MEKKI et Droit et Procédure, la seconde édition, qui a eu lieu en 2018, a renforcé le succès de ce qui est devenu un rendez-vous processuel incontournable.

La première édition consacrée à la réforme de la procédure d'appel avait remporté un immense succès (à guichets fermés avec liste d'attente) et la seconde édition consacrée aux chantiers de la Justice a également réuni 222 participants :

de très nombreux confrères mais aussi de plus en plus de magistrats de la Cour de cassation, de la Cour d'Appel, des professeurs de droit, des greffiers, des avocats aux conseils...

et nous sommes fiers de cette diversité à Droit et Procédure.

Nous avons en particulier évoqué au cours de cette journée :

- L'actualité en droit processuel de la Cour de cassation
- La concentration procédurale
- La contractualisation des échanges
- La dématérialisation des procédures et la communication électronique

Je salue ceux qui y ont participé cette année et en particulier ceux qui en assurent l'organisation et le contenu scientifique, le Président Emmanuel JULLIEN, Soraya

AMRANI-MEKKI ainsi que ses contributeurs, Julie COUTURIER, Maurice BENCIMON et Madame le Professeur Corinne BLERY.

Nous avons diffusé un questionnaire en fin de journée qui a permis de recueillir des appréciations sur la qualité de cette formation qui vont de bonne à 32 % à excellente à 65 % ce qui laisse un taux résiduel d'indécis à 3 %.

Je poursuis avec :

- **Le 29 juin 2018** : participation à un colloque sur l'Arbitrage organisé par le conseil national des Barreaux sur le thème : l'arbitrage dans tous ses états

Je cite également :

- **4/5/6 juillet : CAMPUS**

Chaque année, Droit et Procédure est associée à Campus et j'ai eu l'occasion de dire que je voulais que l'offre soit plus large et que Droit et Procédure puisse être associée à davantage d'ateliers : procédure civile, procédure commerciale, procédure prud'homale, procédure familiale.

J'ai été entendue puisque au-delà des 3 ateliers traditionnels :

- o l'actualité de la procédure civile d'exécution confiée à **Julie COUTURIER et Denis TALON**,
- o la procédure d'appel en matière civile, commerciale et sociale, confiée à **Emmanuel JULLIEN, Maurice BENCIMON et Stéphane FERTIER**,
- o Le RPVA devant la Cour d'appel et les pièges à éviter, **Jean-Claude CHEVILLER, Maurice BENCIMON**,

Il y a eu cette année une quatrième proposition :

- o un atelier consacré à la procédure de première instance, civile, commerciale et sociale, actualités et chantiers de la justice confiée à **Michèle BRAULT et Corinne BLERY**.
- **19 octobre 2018** : Invitation de l'AAPPE à participer à leur congrès annuel, une journée entière, sur l'Indivision dans tous ses états où je suis intervenue sur la gestion quotidienne et processuelle de l'indivision.

#### **4. La contribution aux chantiers de la justice**

À la demande de Madame le Bâtonnier à qui j'ai indiqué que Droit et Procédure prêterait ses forces vives pour participer aux réflexions sur les chantiers de la Justice

j'ai constitué des groupes de travail dédiés à plusieurs des propositions du rapport de Madame le Président AGOSTINI et de Monsieur le Professeur MOLFESSIS qui ont pour effet de bouleverser notre procédure civile sur 6 sujets majeurs :

Proposition n° 13 : La concentration des moyens dès la première instance (Maurice BENCIMON)

Proposition n° 19 : La mise en état conventionnelle (Antoine GENTY, Julie COUTURIER, Muriel CADIOU)

Proposition n° 23 : La consécration du principe de loyauté procédurale (Antoine KIRRY, Delphine CHESNEAU MOUKARZEL)

Proposition n° 24 : L'office du juge (Emmanuel JULLIEN)

Proposition n° 25 : Le financement de la justice civile par les parties (Jean-Yves GARAUD, Jean-Pierre GRANDJEAN, Émilie VASSEUR)

Proposition n° 30 : L'exécution provisoire (Emanuel JULLIEN)

Ces contributions ont été soumises à notre conseil scientifique présidé par Stéphane LATASTE.

Ces propositions ont été reliées pour former un ouvrage de 67 pages et remis entre les mains de notre bâtonnier mais également du Président du Conseil National des Barreaux.

Conseil scientifique qui a été complété cette année par Monsieur Vincent VIGNAULT, conseiller à la 1<sup>ère</sup> Chambre de la Cour de cassation et Madame Corinne BLERY, Professeur à l'Université de Caen.

Je tiens à remercier chaleureusement le conseil scientifique et les contributeurs à ces travaux :

Maurice BENCIMON  
Delphine CHESNEAU-MOUKARZEL  
Jean-Yves GARAUD  
Jean-Pierre GRANDJEAN  
Antoine KIRRY  
Emmanuel JULLIEN  
Émilie VASSEUR

## **6. Les demandes de collaboration des éditeurs et la naissance de la collection Réflexe Procédure Civile**

Cousin germain du livre noir, et fruit d'une réflexion menée par les éditions Lextenso sous la direction scientifique de Madame Soraya AMRANI-MEKKI, cet ouvrage de synthèse a été confié en 2017 à Droit et Procédure sous la présidence d'Emmanuel JULLIEN avec l'idée qu'il soit élaboré par des praticiens pour des praticiens : sous forme de fiches synthétiques et de tableaux pour rappeler les textes clés et la jurisprudence sur les actes de procédure, délais, preuves, voies de recours, voies d'exécution, mesures conservatoires.



Cet ouvrage dont l'idée est née à l'automne 2017 est sorti en juin 2018, soit en quelques mois et a mobilisé ses contributeurs que je remercie à nouveau.

Marguerite AYNES, Maurice BENCIMON, Jean-Claude CHEVILLER, Julie COUTURIER, Diego de LAMMERVILLE, Stéphane FERTIER, Jean-Pierre GRANDJEAN, Savinien GRIGNON-DUMOULIN, Emmanuel JULLIEN, Stéphane LATASTE, Jacques PELLERIN et Dominique PIAU.

En ont été vendus **800** en 2018 et une mise à jour est déjà prévue en 2019 après la parution des décrets.

## **7. Les relations avec les pouvoirs publics**

Droit et Procédure a été conviée à une audition sur le projet de loi Justice par un groupe parlementaire et a été entendue en qualité d'expert le 16 octobre 2018.

Nous nous y sommes rendus, Emmanuel JULLIEN, Antoine KIRRY et moi-même et avons répondu à une salve de questions sur les aspects techniques de la réforme envisagée par le gouvernement.

**Autant de sujets (relations avec les magistrats, avec l'université, avec l'Ordre et le CNB, avec les pouvoirs publics) qui concourent au rayonnement de l'association à l'extérieur.**

**2018 a été une année de profusion de projets et je ne doute que 2019 le sera également au vu de l'activité législative et réglementaire qui nous attend.**

## **II/ 2019 Quels seront les projets en 2019 ?**

Il y a déjà 5 rendez-vous à notre agenda :

- 31 janvier 2019 : Réunion d'information sur la réforme de la procédure prud'homale qui aura lieu à la maison du barreau.  
Organisée par Hubert FLICHY et Stéphane LATASTE, elle donnera lieu à plusieurs interventions :

### **Les particularités de la procédure devant le Conseil des Prud'hommes**

Pierre BREGOU, avocat au barreau de Paris, président de la CNBF, conseiller prud'homme à Créteil

### **La fin du principe de l'unicité de l'instance**

Jonathan CADOT, avocat au barreau de Paris

### **La procédure d'appel**

Stéphane FERTIER, avocat au barreau de Paris, ancien avoué  
Christophe ESTÈVE, conseiller à la Cour d'appel de Paris

- 19 mars 2019 : Colloque sur « processus collaboratif / procédure participative / arbitrage, des alternatives au procès ? » à la maison du barreau avec 3 tables rondes prévues :
  - Processus collaboratif : Stéphane FERTIER et Clémence BERTIN-AYNES.
  - Procédure participative : Hélène POIVEY-LECLERCQ et Michèle BRAULT
  - Arbitrage : Élodie MULON et Muriel CADIOU.
  
- Le 12 juin 2019 : la 3<sup>ème</sup> édition des ateliers de la procédure civile qui seront sans doute en fonction de l'actualité consacrés aux nouveaux décrets de procédure
  
- En juillet 2019 : Campus avec ses ateliers au nombre de 4.
  
- 30 septembre 2019 - 14 h à 17 h 30 : je vous demande de noter dans vos agendas une surprise organisée pour les 50 ans de Droit et Procédure dans la grand chambre de la Cour de cassation, évènement exceptionnel qui sera suivi d'une fête en l'honneur de notre association et de ceux qui ont concouru à son développement : ses anciens présidents et membres du conseil d'administration, ses intervenants, ses membres...

### **III / Quels sont les axes de réflexion et d'influence pour 2019 ?**

J'avais appelé de mes vœux 3 axes de développement :

- Une communication accrue en faveur de nos membres
- Une ouverture sur l'international
- Une ouverture sur les jeunes

#### **A/ une communication accrue en faveur de nos membres**

La devise de Droit et Procédure, c'est savoir et partager.

En 2018, nous avons partagé avec vous pour vous adresser sous la forme de communiqués :

- La création du nouveau tribunal d'instance de Paris,
- Le projet de loi de programmation
- Les rapports sur les chantiers justice
- Une note d'alerte sur la prescription
- Une note de diffusion du contenu des ateliers de procédure

- Deux panoramas de jurisprudence de la 2<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de cassation.

## **B/ deuxième axe : l'ouverture sur l'international**

Cette ouverture sur l'international n'est pas nouvelle.

Nous avons de longue date été consultés par la CCBE sur des projets de réforme sur la procédure civile en Europe et avons participé à des colloques sur ce point.

Cette année, c'est à la demande de la CCBE que Droit et Procédure a été consultée pour répondre à une consultation de la Commission européenne et je remercie tout particulièrement Olivier SAUMON, éminent membre de notre conseil, d'avoir répondu à cette demande.

De plus en plus de membres exerçant dans les cabinets d'affaires nous ont rejoints et je m'en félicite.

---

En 2019, sera organisé par Droit et Procédure en association avec Paris Place de Droit un événement sur la promotion des chambres internationales en particulier de la juridiction commerciale internationale et de la chambre internationale de la cour d'appel de Paris.

Cet événement proposé par Jacques BOUYSSOU sera animé pour Droit et Procédure par Jean-Yves GARAUULT et Valence BORGIA.

L'idée est de puiser dans les textes existant de procédure civile les dispositions qui pourraient être congruentes avec la pratique du contentieux international devant ces juridictions et de proposer l'édition d'un *vademecum de la procédure devant les chambres internationales* à destination des avocats. Il serait élaboré grâce au concours des sections « jeunes » de Paris Place et de Droit et Procédure.

## **C/ le troisième et dernier axe est une ouverture sur les jeunes**

Depuis plusieurs années, Droit et Procédure met à l'honneur l'étudiant de l'EFB qui a reçu au CAPA la meilleure note en procédure civile.

Cette année ce prix a été décerné à la sémillante Hélène COUSTE et a reçu le nom de prix Michel BERTIN.

J'ai reçu Hélène en lui disant que j'espérais qu'elle serait, je l'espère la première d'une lignée de jeunesse confrères susceptibles de nourrir la veine, Droit et Procédure Jeunes Avocats.

Elle a répondu à l'appel en me proposant de développer un projet autour des nouvelles chambres internationales pour attirer et mobiliser nos jeunes confrères.

Elle propose de mobiliser nos jeunes confrères et souhaite créer un groupe de réflexion avec ces jeunes confrères tous issus de cabinets d'affaires afin d'organiser des événements, publier des articles, appeler à des contributions...

Elle aimerait pouvoir rencontrer des magistrats et des greffiers de ces nouvelles chambres pour élaborer un guide pratique de la procédure devant les chambres Internationales, et le faire publier.

Bref, elle est parfaitement dans l'esprit de Droit et Procédure et je me félicite pour l'association qu'elle soit si pleine d'idées et d'entrain.

---

Le temps est venu pour moi de clôturer ce rapport moral en passant aux activités récréatives, ludiques, sociales de notre association, qui cette année a organisé son voyage en Colombie.

Mais avant cela, j'aimerais renouveler mes remerciements à mon conseil d'administration et à celui qui est le plus jeune d'entre nous et à qui sera décerné l'an prochain le prix Droit et Procédure : Gustave JOHANET.

Vive Droit et Procédure.